

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 10

Artikel: De l'exportation de matériel de guerre à la suppression de l'armée... :
La politique helvétique ignore-t-elle l'exploitation stratégique de la
victoire?

Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De l'exportation de matériel de guerre
à la suppression de l'armée...

La politique helvétique ignore-t-elle l'exploitation stratégique de la victoire ?

Par le colonel EMG Dominique Brunner

Le 8 juin 1997, le peuple et les cantons se sont prononcés, on ne saurait plus nettement, sur l'initiative du parti socialiste pour l'interdiction des exportations de matériel de guerre : plus de 77 % de celles et de ceux qui firent usage de leur droit de vote et les cantons unanimes rejetèrent cette initiative. Comme le démontre la statistique des votations à l'échelon fédéral, le souverain dit généralement non aux initiatives populaires qui lui sont soumises.

Un rejet aussi incontestable ne correspond cependant pas à la règle. En l'occurrence, cela importe d'autant plus que le titre de l'initiative socialiste ne reflétait pas correctement ce que celle-ci visait en réalité : l'interdiction rigoureuse de toute exportation d'armes au sens propre, mais aussi l'interdiction potentielle d'exporter des produits à double usage, produits relevant généralement de la haute technologie qui occupent une place importante dans la liste des exportations industrielles du pays. Au niveau mondial, la Suisse occupe la quatrième place dans les exportations de

ce genre de produits, avant tout destinés à des applications civiles, mais qui pourraient souvent être également utilisés à des fins militaires. Il en va de plus de 15 000 produits, composantes de tous genres et produits chimiques.

Une initiative inacceptable a été rejetée...

Le titre de l'initiative était donc inadmissible parce qu'il suggérait qu'il ne s'agissait que de l'interdiction d'exporter des armes. Qui donc approuve a priori l'exportation d'armes, assimi-

On a pu démontrer qu'était inapplicable la clause par laquelle les auteurs de l'initiative espéraient calmer les inquiétudes suscitées par l'interdiction de l'exportation des biens à double usage, c'est-à-dire la volonté de l'acquéreur. Comment savoir si celui-ci va utiliser, par exemple des machines-outils, à des fins civiles ou militaires ?

lée par beaucoup de gens bien-pensants à un trafic sordide au profit de dictateurs sanguinaires et au détriment de populations innocentes ? Un effort d'information pendant plus de quatre ans, énergiquement soutenu par l'industrie suisse des machines, a permis de montrer aux citoyennes et citoyens s'intéressant à la politique quelles seraient les conséquences désastreuses de ce projet de révision constitutionnelle.

On réfuta également la thèse simpliste des pacifistes qui prétendaient que les armes seraient la cause des guerres, alors que d'innombrables exemples historiques prouvent qu'il y a d'abord conflit aux racines les plus diverses (idéologiques, religieuses, nationalistes, ethniques ou raciales), tenant aux ambitions de potentats, à des revendications territoriales, à l'histoire récente ou éloignée. Dans ces cas, on se bat avec ce que l'on a sous la main. Entre 1871 et l'été de 1914, l'Europe a connu un régime de paix armée qui dura tout de même quarante ans. Entre 1945 et 1989, il n'y a pas eu de guerre en Europe,

bien que deux alliances se faisaient face, qui détenaient les moyens militaires les plus formidables de l'histoire : des dizaines de milliers de chars, de pièces d'artillerie, d'avions performants, d'armes nucléaires, sans parler des armes chimiques.

Enfin, il a fallu rétablir dans de justes proportions le rôle que jouent les exportations d'armes par la Suisse, la propagande des partisans de l'initiative ayant jusqu'au bout tenté de faire croire que « partout dans le monde on combat avec des armes suisses ». Sous un tel titre, un tract énumérait parmi les pays censés se battre avec de telles armes le Danemark, la Suède, la France, l'Allemagne, des pays qui, notoirement, ne sont pas en guerre ! Depuis de nombreuses années, la Suisse participe pour bien

moins de 1 % aux exportations mondiales d'armes.

Ainsi, c'est au terme de plusieurs années d'intenses efforts d'information et de discussions autour d'une initiative qui pouvait bénéficier d'un préjugé favorable, avant qu'on en reconnaisse les effets désastreux, que le peuple s'est prononcé en connaissance de cause et l'a rejetée massivement.

... grâce à la position claire des partis bourgeois

Pour que cette décision claire soit prise, l'attitude des partis bourgeois était essentielle. La révision de la loi sur le matériel de guerre, proposée par le Conseil fédéral, mais conçue par le Département militaire fédéral comme contre-

proposition indirecte, n'a exercé qu'une influence limitée sur le verdict du peuple. L'initiative allait bien trop loin, ce que les gens raisonnables ne pouvaient manquer de reconnaître. Soumise au vote sans autre forme de procès, elle aurait également été rejetée comme nous l'affirmions déjà dans la *Revue militaire suisse* en octobre 1994 (« Une initiative désastreuse pour le pays - une révision de loi douteuse »).

Une fois de plus, il s'avère que, lorsque les partis bourgeois, notamment ceux qui sont représentés au Conseil fédéral, sont unis et prennent position sans équivoque, les initiatives venant de la gauche sont condamnées.

La participation au scrutin et le non que le peuple opposait le même jour à l'initiative de la Lega tessinoise le confirment. Il fallait porter un jugement rationnel, se rendre compte des effets des alinéas 3 et 5 de l'initiative sur le matériel de guerre. Quand la participation au vote est de 30 à 40 %, on a généralement affaire à des citoyens qui ont l'habitude des questions politiques. L'initiative de la Lega demandait que d'éventuelles négociations avec l'Union européenne en vue d'une adhésion de la Suisse soient soumises au vote populaire. Il ne fait aucun doute qu'une bonne partie de ceux qui ont voté le 8 juin n'étaient pas des parti-

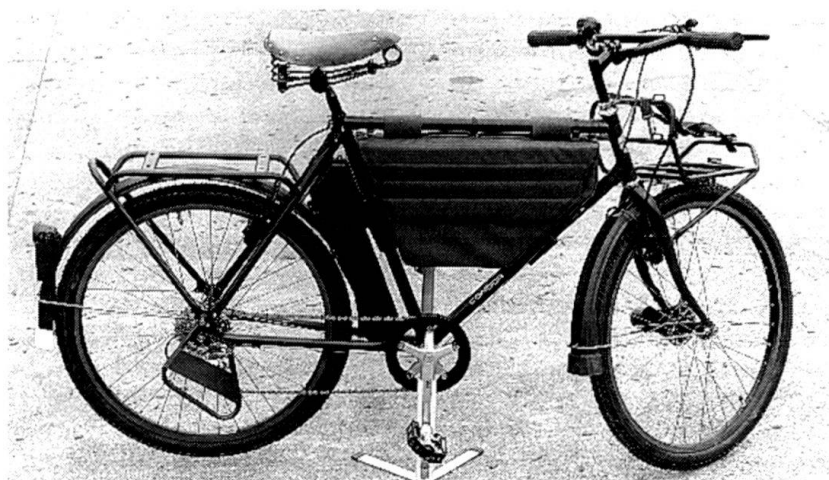


L'initiative contre les exportations d'armes, refusée par le peuple et les cantons en juin 1997, visait à interdire toute exportation d'armes et de composantes d'armes...

sans de l'Union européenne. Dans leur écrasante majorité, ils ont considéré les questions posées calmement et su distinguer entre le problème d'une éventuelle adhésion à l'Union européenne et l'idée de la Lega de limiter gravement les prérogatives de l'exécutif, dans le domaine de la politique européenne. Encore une observation qui contredit l'interprétation du scrutin sur l'exportation de matériel de guerre de certains commentateurs selon laquelle le « ventre » l'aurait emporté sur la morale. La majorité a rejeté une initiative aussi injustifiée qu'excessive. Et maintenant la politique fédérale semble avoir décidé de passer à l'ordre du jour, tout le monde étant soulagé par la décision du peuple. Nombre de socialistes d'ailleurs savaient bien que leur initiative était irresponsable.

Il y a encore une autre initiative socialiste !

Il y aurait lieu d'engager rapidement la discussion sur une nouvelle initiative populaire qui a toujours pour auteur le parti socialiste ! Début mars 1991, il ne décidait pas seulement le lancement de l'initiative concernant le matériel de guerre, mais également une initiative exigeant la réduction de 50 % des dépenses militaires. Pour des raisons constitutionnelles, cette initiative fut déclarée irrecevable par les Chambres fédérales en 1995. Non sans arrogance, le parti socialis-



... mais aussi de matériels à double usage (civil et militaire). En cas d'acceptation, comment aurait-il fallu considérer ce produit Condor ?

te décida de récidiver le 1^{er} juillet de la même année, c'est-à-dire de lancer une nouvelle initiative dans le même but, tout en évitant l'erreur commise la première fois. Les signatures nécessaires furent péniblement réunies et déposées le jour de l'échéance du délai prévu, soit 18 mois plus tard. Elle s'intitule « Initiative pour une redistribution des dépenses » et prévoit la réduction des dépenses en faveur de la défense nationale de 50 % dans un intervalle de dix ans. Elle prend comme base le montant de ces dépenses en 1987, évidemment pour amadouer un public que ses promoteurs soupçonnent à juste titre d'être intraitable quand

il en va de la défense nationale, quoi qu'en disent les pessimistes ou les défaitistes du café du Commerce.

La charge que les dépenses militaires représentent pour l'économie reste modérée. Rien ne saurait justifier une réduction supplémentaire de ces dépenses qui, par surcroît, figurerait dans la Constitution. Il n'y a donc pas d'autre réponse à cette nouvelle tentative socialiste d'affaiblir, voire d'ébranler la défense nationale qu'un non catégorique.

Certains au DMF, qui ignorent l'histoire des scrutins à l'échelon fédéral, qui ne savent pas comment se forme l'opinion du peuple à la veille de votations importantes, n'excluaient pas, avant le 8 juin 1997, que l'initiative pour l'interdiction des exportations d'armes puisse être approuvée. Ces messieurs risquent de mal interpréter la situation créée par l'initiative pour une réduction des dépenses militaires. Déjà on s'interroge pour savoir ce que

Depuis 1990, la valeur réelle des dépenses militaires de la Suisse – en francs constants – a diminué d'un quart. C'est le seul secteur où la Confédération a véritablement fait des économies.

l'on pourrait opposer à cette initiative. Apparemment, on songe à gagner du temps et à élaborer d'abord le concept de la nouvelle armée, moins nombreuse et peut-être moins chère. Or, une armée doit être conçue en fonction d'une analyse approfondie de l'évolution et des perspectives stratégiques, en fonction des objectifs de l'Etat et de la mission qui lui est assignée. C'est cela qui déterminera le coût de cet instrument militaire. Il est donc inadmissible de vouloir faire dépendre la

décision concernant cette initiative de concessions que l'on ferait préalablement dans le cadre d'une nouvelle réorganisation de l'armée.

Si, en haut lieu dans ce pays, on lisait davantage, on saurait que le maréchal comte Souvorov, qui n'a jamais subi de défaite, même pas sur territoire suisse en 1799 en dépit de circonstances dramatiquement adverses, enseignait que l'adversaire qui recule doit être poursuivi : « C'est la poursuite seule qui anéantit

l'ennemi en fuite ». Cet adversaire qui est, depuis de nombreuses années à l'origine de toutes les initiatives dirigées contre une défense crédible ou qui les soutient, vient d'essayer une défaite cuisante : moins de 25 % du peuple et aucun canton ont approuvé son initiative le 8 juin. Forçons-le donc à justifier sa nouvelle initiative anti-armée : la milice l'attend de pied ferme !

D. B.



**PRENEZ PLACE:
LA NOUVELLE ASSU-
RANCE AUTO MOBICAR
VOUS ATTEND.**

mobicar

Mobilière Suisse
Société d'assurances
l'assurance d'être bien assuré